

ANALYSE 2006

De l'influence de quelques acteurs non- étatiques dans la problématique de la paix



*Publié avec le soutien du service de l'éducation permanente de la
Communauté française*

« Chaque sentinelle est responsable de tout l'Empire »
Antoine de Saint-Exupéry

Introduction

Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans les considérations des différentes écoles de sociologie politique afin de savoir ce qui convient le mieux pour analyser ou rendre compte des situations existantes. Réaliste, Idéaliste, Néo-réaliste ou Néo-idéaliste : si ces écoles permettent de faire une approche rationnelle des problèmes, elles n'aident guère dans la compréhension du phénomène particulier aux acteurs non-étatiques qui, par définition, répondent à des logiques fort différentes : les multinationales n'agissent pas dans les mêmes perspectives que les Eglises, les O.N.G. ou les mercenaires. Mais il est vrai que toute organisation, quelle qu'elle soit, recherche une part de pouvoir sur les citoyens : pouvoir politique, pouvoir moral, pouvoir financier ou religieux, de contrainte, de coercition, de suggestion, d'influence. Même l'Eglise la moins ambitieuse et la moins violente souhaite ardemment convaincre ses fidèles de la pertinence de son message, tout comme le mouvement de paix le plus pacifique ambitionne d'influencer ses membres en vue d'instaurer la paix. Acteurs étatiques comme non-étatiques étant confrontés, qu'ils le veuillent ou non, à la réalité incontournable du pouvoir, on ne peut pas faire l'impasse d'une analyse au moins succincte de celui-ci, si on veut entreprendre une réflexion pertinente sur la problématique de la paix.

1.- Considérations sur le pouvoir

Sans parler des auteurs de l'Antiquité, on sait que Machiavel écrivant *Le Prince* (1532) proposa les bases d'une philosophie du pouvoir à l'époque de la Renaissance. Depuis, la révolution française, face au pouvoir absolu du souverain et de son gouvernement, a engendré progressivement de nouvelles conceptions issues de la « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen » (1789), partiellement inspirée par les déclarations de la Virginie, du Maryland et du Massachussets que Lafayette avait rapportées d'Amérique. Ainsi, le code civil napoléonien (1804) a consacré dans les règles civiles les notions qui dérivent de cette déclaration fondamentale. Le pouvoir absolu des monarques avait déjà été tempéré par le parlementarisme anglais apparu au début du XVIII^{ème} siècle sur la scène européenne et après les écrits décisifs de *John Locke* (1632 – 1704) : *Essai sur l'entendement humain*, *Lettres sur la tolérance*, *Du gouvernement civil*. En France, ce fut ensuite *Montesquieu* qui développa ces idées nouvelles dans *L'esprit des Lois*.

Aujourd'hui, le pouvoir au sens large - et pas seulement politique - est reconnu par les hommes aux acteurs qui poursuivent le bien commun et qui « font autorité », c'est-à-dire que leurs existences et actions sont spontanément reconnues en raison des fruits positifs qu'elles engendrent, en raison de leur compétence et de leur aptitude à gérer efficacement et justement le bien commun, de l'Etat ou de toute autre organisation publique ou privée. Tout ceci en référence aux valeurs humaines de liberté, égalité, fraternité, justice, tolérance, respect des personnes. Ce sont précisément ces valeurs authentiquement défendues par les acteurs non-étatiques qui vont leur donner voix au chapitre et les confirmer dans leur mission aux yeux des institutions officielles : parlements, gouvernements, autorités judiciaires, etc. Quand des mouvements importants ou organisations comme la Croix-Rouge, Médecins Sans Frontières,

Amnesty International, Handicap International, Caritas, Oxfam et bien d'autres, comme les syndicats de travailleurs par exemple, prennent position face à des situations humainement inacceptables ou en tout cas discutables quant aux droits humains fondamentaux (santé, liberté, travail, démocratie, droit à la vie, etc.), ils agissent avec « autorité », au sens ci-dessus défini, et leur pouvoir se trouve justifié par les fins qu'ils poursuivent.

Il faut aussi reconnaître aux organisations économiques, comme les banques et les multinationales industrielles ou commerciales, leur participation effective à la prospérité des Etats, à leur équilibre et leur développement, non seulement économique, mais aussi humain, culturel, social, politique.

S'il n'est évidemment pas question de dénier aux Etats les pouvoirs qu'ils détiennent légitimement – les pouvoirs étatiques – on ne peut pas davantage dénier à d'autres – les pouvoirs non-étatiques – des pouvoirs complémentaires, voire différents, indispensables ou souvent nécessaires, qui visent à assurer les équilibres requis par le bon ordre du monde. On imagine difficilement aujourd'hui une société développée sans entreprises de grande distribution ou de banques, tout comme on ne peut concevoir un monde qui serait privé de la Croix-Rouge et d'autres ONG comme Médecins Sans Frontières. Si la légitimité des acteurs économiques découle automatiquement de leurs succès auprès de la clientèle, celle des ONG, si elle est confirmée par la confiance des citoyens, sera finalement reconnue par les institutions officielles nationales ou internationales.

Parce qu'elles émanent directement de la volonté des Etats, et bien qu'étant stricto sensu non-étatiques, nous avons éliminé de nos réflexions les organisations internationales comme l'ONU, le Conseil de Sécurité, l'OMS, l'OMC, l'OSCE, l'OIT et les organisations syndicales, le FAO, le FMI, l'UNESCO, l'OTAN, la Banque Mondiale et bien d'autres, y compris l'Union européenne elle-même.

2.- Les omniprésentes multinationales

Est multinationale, une entreprise qui contrôle, à raison de 10 % au moins du capital une filiale à l'étranger. On estime qu'il y a au monde environ 65.000 multinationales disposant de 800.000 filiales avec un effectif total de 50 millions de salariés. Des entreprises comme Nestlé, Carrefour, Unilever occupent environ 200.000 travailleurs chacune. Parmi les cent plus importantes multinationales, 25 sont américaines et 50 européennes. La puissance de ces sociétés est telle qu'elles exercent un véritable pouvoir sur les prix, les salaires et l'emploi, la concurrence, etc. des pays où elles sont implantées ainsi que sur leur environnement. Pour des raisons de sauvegarde de l'emploi, il arrive que les Etats cèdent devant les pressions et exigences des multinationales, de sorte qu'est né un large mouvement associatif contestataire dénonçant la faiblesse accrue de certains Etats. A ce jour, il semble que le mouvement syndical international ou même européen ne soit pas parvenu à enrayer ces agissements perturbateurs des marchés et de l'emploi. On peut donc dire, sans se tromper, que la mondialisation a conduit les multinationales à exercer un pouvoir aussi important, voire plus important, que les syndicats dans les matières relevant du travail. D'où l'apparition sur ce terrain de syndicats extrémistes contestataires des organisations « vendues au patronat international ».

Faut-il rappeler que, durant la dernière guerre mondiale, IBM a vendu chers aux autorités nazies les moyens mécanographiques nécessaires pour acheminer au mieux les trains de déportés des différents pays européens vers les camps de concentration et d'extermination ?

3.- L'impénétrable bulle financière

Nous utilisons à dessein le terme « bulle financière » tant des transactions virtuelles importantes en volume se passent en dehors des institutions financières officielles, rendant opaques bien des opérations où les pouvoirs judiciaires se perdent. Les mots de « jungle financière » ne seraient pas abusifs tant les jeux d'écritures comptables ont remplacé depuis longtemps les déplacements de monnaie ou d'or grâce au développement de l'électronique, ce qui a permis à de nombreux spéculateurs et trafiquants de s'immiscer dans un système international qui ne respecte aucune loi ou tout au moins s'évertue à les contourner grâce à des nombreux paradis fiscaux - une centaine - dont le commun des mortels n'a pas idée.

Rien qu'en Europe, il existe de fait une vingtaine de paradis fiscaux, au moins autant en Amérique du Nord et aux Caraïbes ainsi qu'en Asie, sans parler du Proche-Orient et de l'Afrique qui s'en offre au moins cinq. Le blanchiment d'argent s'opère donc aisément par des transferts multiples qui masquent la vente et le trafic d'armes, le trafic humain au moins aussi important en volume que celui des armes, sans parler de la drogue. Toutes ces opérations ont lieu grâce à l'intervention de sociétés fiduciaires ou offshore, paradis bancaires ou fiscaux et intermédiaires de tous ordres qui sont parvenus à brouiller la lisibilité des échanges internationaux de capitaux. A l'époque, les politiques néo-libérales de Reagan aux EUA (Etats-Unis d'Amérique) et de Thatcher dans les années 1980 ont favorisé le désordre financier actuel qui convient bien aux partisans de la mondialisation à outrance.

4.- Le dédale des religions, églises, sectes

En Europe occidentale, il existe dans la plupart des pays « la séparation de l'Eglise et de l'Etat », qui garantit que chaque pouvoir demeure agissant dans sa propre sphère sans interférer dans les affaires de l'autre partie. Dans certains autres pays, cette séparation est moins évidente et plus difficile à réaliser. Cela peut entraîner des difficultés dans les pays européens d'immigration qui ont accueilli ces populations qui répugnent à intégrer la notion de séparation des pouvoirs.

Quoi qu'il en soit du principe de séparation des Eglises et des Etats, les différentes religions jouent évidemment un rôle plus ou moins important dans la vie publique, soit de manière visible, soit indirectement comme souvent en Europe occidentale. Observons qu'en Grande-Bretagne, la Reine cumule les fonctions de Chef d'Etat et de Chef d'Eglise, sans pour autant qu'il y ait confusion entre ces instances. Aux Etats-Unis, des Eglises protestantes pèsent davantage qu'en Europe sur la conduite des affaires du pays, dans des matières de morale familiale ou sexuelle notamment. Le lobby chrétien conservateur américain a occasionnellement boycotté des films considérés comme immoraux, sans égard pour les commissions étatiques de contrôle des spectacles qui, elles, les jugeaient favorablement. Et, en Belgique, rappelons les gesticulations juridiques imposées aux parlementaires par le cas de conscience du Roi Baudouin quand il s'est agi de promulguer la loi sur l'avortement.

Tout ceci indique que, de manière formelle ou simplement informelle, les religions, Eglises ou sectes pèsent d'un poids certain sur les affaires des Etats, plus particulièrement il est vrai dans le domaine de la politique intérieure. Cependant, dans certains cas comme par exemple dans des pays à forte dominance de la religion, il peut exister une relative complicité entre Etats et religion en matière de politique étrangère.

5.- Les innombrables Organisations Non Gouvernementales (ONG)

Au sens strict des mots, ONG définit les associations reconnues par un organisme international où elles disposent d'un statut consultatif, selon l'article 71 de la Charte des Nations Unies qui dispose que «Le conseil économique et social peut prendre toutes dispositions utiles pour consulter les organisations non gouvernementales qui s'occupent de questions relevant de sa compétence ».

La progression des ONG de tous genres, y compris d'envergure seulement nationale, a coïncidé avec l'affaiblissement des pouvoirs nationaux qui ont rendu possible la dérégulation étatique et ses abandons de pouvoirs en tous genres au profit de la seule logique du marché. En Europe, les accents excessifs mis par l'Union européenne sur les questions économiques ont évidemment entraîné cette conséquence.

Au plan interne des Etats, souvent financées, au moins partiellement, par les gouvernements, et parfois par les organisations internationales, les ONG peuvent jouer leur rôle particulier de manière parfois plus efficace que l'Etat lui-même et à moindre coût dans la mesure où elles fonctionnent en partie avec des bénévoles. L'existence de ces ONG a aidé puissamment à la promotion de certaines valeurs négligées par les Etats, le marché, les syndicats et les Eglises et à la prise de responsabilité des citoyens à l'égard de ces valeurs. En résumé, ces valeurs sont essentiellement celles de la démocratie, de la liberté, de la paix et de la justice, de la non-violence, du droit des femmes et des enfants, de la santé et de l'éducation, du droit au travail, du développement durable, et en général de la dignité humaine.

Au plan international, on peut dire qu'aucune réunion d'envergure ne se passe sur la planète sans que les grandes organisations ne manifestent, souvent bruyamment, leur présence (Greenpeace, Amnesty International, etc.) et en exposant leurs revendications. A titre indicatif, soulignons que le budget annuel d'Oxfam par exemple est de 300 millions d'euros, celui de la Croix-Rouge Internationale de 500 millions, celui de Greenpeace et du Secours Catholique français de 100 millions, Médecins Sans Frontières se situe à près de 90 millions.

Mais petites ou grandes, les ONG ont une mission spécifique à remplir au sein de la Communauté internationale comme au sein des Etats et on n'imagine pas qu'elles puissent renoncer à cela sans amputer la société d'une dimension humaine inéluctable, pas plus qu'on ne peut imaginer aujourd'hui une société sans grande distribution ou sans organismes bancaires (comme déjà dit précédemment), ni même sans Eglise ni religion.

6.- La pieuvre des organisations criminelles transnationales

Avec la mondialisation et l'ouverture des marchés et de la plupart des frontières, et suite aussi à l'effondrement du système soviétique, s'est développée toute une constellation

d'organisations criminelles décidées à exploiter sans scrupules les failles des outils de contrôle financiers et juridiques pour faire de l'argent par tous les moyens, vite et sans égard pour la moindre règle morale.

Il ne s'agit pas de petits malfrats isolés, mais de puissantes castes. Citons Cosa Nostra aux EUA qui compte 40.000 membres, en Colombie les narco-traficants de 2.500 groupes différents avec 25.000 personnes, la bien connue mafia sicilienne de 50.000 membres, au Japon Yakusas de 23.000 membres et Inagawa-Kai de 7.000 membres, en Russie ils sont 100.000 groupés en 12.000 unités. Ne parlons pas d'Al Qaïda la trop connue, elle ne recule devant aucun crime.

Tous les Etats ont fort à faire pour juguler les crimes de toutes sortes commis par ces groupes : prostitution, trafic de drogue, de véhicules, de femmes, d'enfants, d'armes, terrorisme, immigration clandestine, etc., et ils ont à dépenser de fortes sommes pour enrayer ces actions intolérables qui perturbent la sécurité et l'ordre public en atteignant aussi le moral des populations.

7.- Des mercenaires contractuels

Des entreprises se mettent au service d'armées, moyennant paiement, en qualité de sous-traitantes pour exercer sur les théâtres d'opération des activités de surveillance, de sécurité, de transport, d'intendance, etc.- du moins officiellement.

Pour accessoire que puisse paraître l'action de ces mercenaires engagés dans des opérations militaires d'envergure, récemment en Irak, en Afrique Centrale dans les années 1990 et déjà en fin des années 1950 en Algérie, il faut stigmatiser cette forme moderne d'intervention rémunérée. Même de grands Etats comme les Etats-Unis ou la Grande-Bretagne n'hésitent pas à recourir à cette forme d'intervention, illégale au regard du droit international, qui « économise » des vies humaines de soldats en opérations et améliore, aux yeux de l'opinion publique, les statistiques des opérations militaires, tant en coût financier qu'en effectifs et autres postes budgétaires. Les conventions de Genève seront plus facilement ignorées par ces hors-la-loi agissant dans la seule perspective du profit et de l'efficacité technique que si l'action devait être menée par une armée régulière.

Pareilles interventions ne sont pas exceptionnelles : il est notoirement connu que plus d'une centaine d'organisations différentes de mercenaires ont été actives sur le terrain en Irak. Le droit international se trouve ainsi mis à mal par des contrats signés dans l'ombre, à l'insu des citoyens, voire de leurs élus, par des grandes puissances, tenues à l'échelle planétaire, de respecter les conventions internationales. Il s'agit en quelque sorte d'une « libéralisation » ou d'une « privatisation » de la guerre dont le statut légal est très problématique et qui contourne abusivement le contrôle démocratique des Etats.

Conclusion

Nous l'avons vu, le partage du pouvoir en notre monde ne se fait pas uniquement entre Etats plus ou moins puissants : il y a des institutions non-étatiques nationales et internationales, des mouvements, des ONG, mais aussi des multinationales, des pouvoirs religieux, des mafias

qui pèsent aujourd'hui d'un poids considérable dans les affaires du monde. On ne peut ignorer ces pouvoirs dans l'analyse des forces en présence. Notre propos est donc de mettre en lumière certaines forces qui échappent, au moins en partie, à la volonté des Etats mais jouent néanmoins un rôle important.

Les ONG et autres mouvements et associations de paix connaissent finalement mal le contexte dans lequel évoluent les acteurs non-étatiques. Et parfois ils ignorent même ou ils oublient l'influence que ces acteurs peuvent exercer. Ils sont d'ailleurs eux-mêmes, à leur humble mesure, des acteurs non-étatiques.

Il importe, pour notre association Pax Christi Wallonie-Bruxelles, nos groupes de travail, nos membres et sympathisants, d'avoir bien conscience de l'existence de ces acteurs ainsi que de leurs influences, afin de pouvoir mieux comprendre notre monde et ses mécanismes.

Christian Bassine,
membre de la Commission Géopolitique de Pax Christi Wallonie-Bruxelles,
en collaboration avec **Olivier Duhayon,**
chargé de projets à Pax Christi Wallonie-Bruxelles